

LE CANNABIDIOL ET LES ANIMAUX

Dans un premier article, nous souhaitions vous sensibiliser sur l'usage détourné des produits cosmétiques en faisant le focus sur l'utilisation du talc pour l'entretien des animaux.

Cette fois, nous souhaitons évoquer l'utilisation d'un dérivé du cannabis que nous trouvons dans les produits cosmétiques pour les humains et que l'on trouve également dans les produits pour animaux.

Tout le monde connaît le cannabis. Interdit en France puisque c'est un stupéfiant, nous pouvons trouver sur le marché des dérivés de celui-ci sans ne contenant pas la substance stupéfiante : le THC.

Le dérivé le plus connu est le **cannabidiol plus couramment appelé CBD**.

Les propriétés du CBD sont multiples, on le retrouve donc en accès libre, en vente en magasins spécialisés, pharmacies. Le cannabidiol non médical fait (cependant) l'objet d'une note explicative sur le site Ameli pour ses précautions d'utilisation. En vente libre, il est néanmoins nécessaire de vérifier les effets indésirables et les risques d'interaction que le CBD peut avoir avec un traitement médicamenteux.



Dans le domaine animalier, on le trouve surtout dans :

- Des compléments alimentaires
- Dans les croquettes ou autres friandises
- Le plus souvent dans de l'huile avec différentes concentrations en CBD. pour soulager les douleurs chroniques, apaiser l'humeur, etc. l'huile peut être ingérée ou appliquée sur la peau de l'animal.
- il existe également quelques produits de soins en contenant (Baume de soin apaisant, soin truffes et coussinets).



A ce jour, il semble donc être un allié pour soulager nos animaux de compagnie et améliorer leur confort.

Oui MAIS !

Rappelons que pour l'utilisation « humaine », la qualité de l'extrait de cannabidiol doit être rigoureusement sélectionnée en amont et sa pureté mesurée (origine synthétique, et/ou origine naturelle avec dosage du **Tetrahydrocannabinol** (ou THC) dans l'extrait).

Nous pensons donc que la même rigueur doit être appliquée pour nos animaux de compagnie !

Par ailleurs, cet ingrédient très en vogue fait l'objet de discussions et pourrait se voir classé comme substance CMR (cancérigène, mutagène et reprotoxique). Il deviendrait donc interdit dans les produits cosmétiques humains...

L'Anses propose de classer le cannabidiol (CBD) comme "présupposé toxique pour la reproduction humaine" | Anses - Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

L'**ANSES** (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail) vient de proposer de classer le CBD comme « présumé toxique pour la reproduction humaine ». Cette proposition a été mise en consultation publique jusqu'au 16 mai 2025. L'analyse des commentaires et retours qui seront faits conditionnera l'avis de classification de la substance.



Cette proposition provoque des interrogations sur l'impact du CBD sur les animaux et de l'utilisation de produits qui en contiennent.

« **Par ce qu'un animal heureux est un animal dont on prend soin** », et que nous voulons le meilleur pour nos compagnons à 4 pattes l'équipe LOOK CARE vous donne quelques conseils :

- Est-ce qu'un complément en CBD est utile pour mon animal ?
- Est-ce que l'utilisation d'un produit contenant du CBD est compatible avec le(s) traitement(s) de mon animal ?
- Demandez conseil à votre vétérinaire ! notamment en termes de dosage. En fonction de l'animal (chien, chat), de la race et du poids les dosages seront forcément à adapter.



lookcare@icloud.com



06 14 42 30 70



lookcare.fr

lookcare_pets

LOOK CARE

